

Phase 1 :
Préparation
de la démarche

Phase 2 :
Vision

Phase 3 :
Diagnostic ciblé

Phase 4 :
Orientations
stratégiques

Phase 5 :
Plan d'actions,
modalités d'engagement
et de suivi

Nouvelles économies opportunités & leviers d'actions pour le bien-être en Bretagne



Phase 5 : Plan d'actions, modalités d'engagement et de suivi



Objectif de la phase 5

La phase 5 consiste à :

- définir le plan d'actions qui participera à l'atteinte des ambitions formulées dans les orientations stratégiques,
- prévoir les modalités d'engagement des acteurs du territoire et les modalités de mise en œuvre des actions (dans une logique de co-responsabilité, c'est-à-dire que chaque participant est invité à contribuer à l'action en fonction de ses possibilités).

Cette phase se déroule en plusieurs étapes :

- 5.1 Identification des premières pistes d'actions par l'équipe projet
- 5.2 Deuxième atelier participatif : échange sur les premières pistes d'action et identification d'actions complémentaires
- 5.3 Formalisation du plan d'actions par l'équipe projet
- 5.4 Validation du plan d'actions et définition des modalités d'engagement, de suivi et des responsabilités de chacun par l'instance de co-décision.





Étape 5.1 – Identification des premières pistes d'actions

L'équipe projet élabore une première version du plan d'actions en identifiant des premières pistes pour décliner les orientations stratégiques. L'idée ici est à la fois d'illustrer la manière dont des orientations stratégiques peuvent se décliner en actions opérationnelles, mais aussi de faire le lien avec des actions déjà engagées ou programmées par la collectivité dans le cadre d'autres démarches ou documents.

Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif

Objectifs de l'atelier 2 :

- Présenter les orientations stratégiques et les premières pistes d'actions identifiées par l'équipe projet
- Débattre des premières pistes d'actions
- Proposer et approfondir des actions complémentaires pouvant être mises en œuvre rapidement, ainsi qu'à moyen et long termes
- Identifier celles pouvant être portées en co-responsabilité, c'est-à-dire prises en charge par plusieurs acteurs du territoire et pas seulement la collectivité.





Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif (suite)

Invitations :

Comme pour le premier atelier, les invitations doivent être larges et anticipées (3 à 4 semaines avant) en vue d'un taux de participation important. Celles-ci doivent se faire via des canaux adaptés (mail, téléphone, courrier, réseaux sociaux...) qui peuvent être différents suivant les cibles (se reporter au plan de communication élaboré lors de la phase 1).

Organisation :

Cet atelier peut être organisé sur le temps du déjeuner ou en soirée ; un buffet debout peut être prévu à cet effet. Il convient d'envisager un espace pouvant être facilement agencé et calme pour faciliter la concentration et les échanges des participants.

Conditions matérielles :

- Format « cabaret » : tables pouvant accueillir des petits groupes de 5-6 personnes
- Stylos, colle, 15 cartes pistes d'actions (format A5), 1 (ou 2) fiche(s) action (format A4), 1 flèche du temps (format A2) pour positionner les actions faisables à court / moyen / long terme , « matière inspirante »
- Feuille d'émargement à disposer sur chacune des tables et à numéroter.

Durée :

- 2h à 2h15



Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif (suite)

« Matière inspirante » :

La matière inspirante correspond à un ensemble de retours d'expériences en matière d'économie durable : ces retours d'expériences sont présentés sous forme de petites fiches, facilement appropriables, et positionnées sur les tables de la salle (remarque : des exemples de retours d'expériences peuvent être consultés sur la plateforme Néolab² ; une sélection de retours d'expériences est proposée dans la boîte à ressources mais peut être largement complétée en tenant compte des orientations stratégiques du territoire).

Cette matière inspirante permettra de susciter des réflexions chez les participants qui souhaiteront l'utiliser. Cela peut notamment être utile pour les participants peu familiers de la thématique de l'économie territoriale durable. Cela peut également permettre aux participants d'envisager des actions plus ambitieuses que ce qu'ils auraient pu imaginer.

Monnaies complémentaires

pour des flux économiques entre acteurs du territoire

Une monnaie utilisée en co-circulation avec la monnaie officielle pour favoriser le secteur, ou complémentariser la monnaie officielle.



BREIZH BART



Crédits: Collporterre

néo lab 2 Retours d'expériences Rouge Vif Territoires

Le réseau BALLE : lorsque l'union des entrepreneurs fait la force du local

Créé depuis une dizaine d'années (Living Economies) d'Amérique du Nord, le réseau BALLE d'économies locales Nature, afin de favoriser le développement local. Il regroupe aujourd'hui plus de 450 collectivités et aux côtés de nombreux acteurs des emplois, relocalisation et développement durable.

Source : <http://www.pionniers-economie.fr/>

néo lab 2 Retours d'expériences Rouge Vif Territoires

La Ferme Biologique du Bec Hellouin : des résultats encourageants pour la productivité du maraîchage biologique

La Ferme Biologique du Bec Hellouin en Normandie développe depuis 2007 un modèle de maraîchage original. L'espace est organisé selon les principes de la permaculture. Les techniques employées relèvent du maraîchage biointensif. La Ferme a été installée sur des sols pauvres et sa surface est réduite. Elle est très peu mécanisée et elle valorise ses productions en circuits courts.

L'expérience acquise au fil des ans et suivie scientifiquement par l'INRA (Institut National pour la Recherche Agronomique) montre la viabilité économique de ce type de ferme. 32 000 € de fruits et légumes produits sur 1000 m² la première année, 39 000 € l'année suivante et 54 000 € celle d'après. Elle montre qu'en faisant tout à la main sur une petite surface, il est possible de produire la même quantité de denrées que sur un territoire 10 fois plus grands à l'aide d'un tracteur. Elle ouvre l'espoir de l'installation de micro-fermes très productives un peu partout.



Exemples de fiches
« Matière inspirante »





Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif (suite)

Quelle méthode d'animation ?

T0 – Accueil et introduction - 15 min

Les participants s'installent aux différentes tables prévues pour accueillir des groupes de 5 à 6 personnes.

- Rappeler la démarche ; insister sur le principe de co-responsabilité ; les actions qui vont être identifiées doivent s'inscrire dans ce principe
- Expliquer le cheminement opéré depuis l'atelier 1 : utilisation des idées exprimées lors de l'atelier 1, formulation des préoccupations majeures et des questions-clés, réalisation du diagnostic ciblé, définition des orientations stratégiques
- Exposer les objectifs et le déroulé de l'atelier (méthodes d'animation et timing)
- Répondre aux questions des participants sur la démarche et le déroulé de l'atelier.



Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif (suite)

T2 – Proposition d'une action démonstrative

1- Sélection d'une action / 5-10 min

- Inviter les participants à sélectionner une action (ou plusieurs) ; il s'agit de choisir une action faisable à court terme et dont la mise en œuvre dépend de l'implication de plusieurs acteurs (dont les participants autour de la table) en guise d'action démonstrative : cela doit permettre de rentrer dès à présent dans une phase opérationnelle et de lancer ainsi une dynamique.

2- Approfondissement d'une action (ou plusieurs) / 20-30 min.

- Présenter les différentes rubriques de la fiche action.
- Les participants sont invités à remplir la fiche collectivement en se questionnant sur les modalités de mise en œuvre de l'action.
- Préciser qu'il est important de se questionner sur le rôle de chacun dans la mise en place de l'action, et notamment sur les contributions individuelles. C'est le principe de co-responsabilité qui entre en action.

Fiche action	
Titre de votre action	
Contenu et mise en œuvre de l'action (en quoi consiste l'action ? quelles seraient les différentes étapes de sa réalisation ?)	Qui peut être impliqué dans la mise en œuvre de l'action ? (y compris vous-même)
Autres remarques	
Participants du sous-groupe / coordonnées le cas échéant	

 Fiche action

Étape 5.2 – Deuxième atelier participatif (suite)

T3 – Partage des résultats en plénière – 10-20 min

Les participants sont invités à présenter une action approfondie sur laquelle – si possible – ils s’engagent à contribuer.

Conclusion – 5 min

Clore les échanges en abordant les points suivants :

- les modalités de traitement des contributions,
- le retour qui sera fait aux acteurs,
- le prochain rendez-vous (si programmé).



Atelier Néolab² de Couesnon Marches de Bretagne



Étape 5.3 – Formalisation du plan d'actions

L'équipe projet retranscrit l'ensemble de la matière produite lors de l'atelier 2 :

- Le classement des fiches actions et leur positionnement en terme de temporalité,
- L'approfondissement des actions démonstratives choisies.

À partir de cette matière, la première ébauche du plan d'actions réalisée par l'équipe projet avant l'atelier 2 est complétée :

- Reprise des actions proposées par les participants,
- Appréciation de la faisabilité des actions proposées,
- Identification des co-responsabilités,
- Proposition d'un calendrier de réalisation.





Étape 5.4 – Validation du plan d'actions et des modalités de mise en œuvre

L'instance de co-décision se réunit pour :

- S'approprier le plan d'actions,
- Définir les modalités d'engagement, de mise en œuvre et de suivi des actions,
- Formaliser les responsabilités de chacun.

Suite à cette validation, un document est transmis aux participants et invités afin de leur présenter les actions retenues et les modalités de mise en œuvre associées. Il leur sera également demandé de confirmer leur engagement (formes à définir par la collectivité).



Points de vigilance :

- Afin de ne pas faire retomber la dynamique, il importe de prévoir un retour rapide vers les participants, et de les inciter à mettre en œuvre l'action démonstrative pour confirmer les engagements réciproques.
- Pour asseoir l'utilité de la démarche et acter l'engagement de la collectivité, il est recommandé que le plan d'actions soit validé par le conseil / assemblée de la collectivité.





Bilan de la phase 5 : étapes et éléments à produire

À l'issue de cette phase, la démarche Néolab² entre dans sa phase opérationnelle par la mise en œuvre du plan d'actions. Celle-ci associe tous les acteurs ayant une responsabilité et s'étant engagés dans la démarche. D'autres acteurs pourront également être associés si ceux-ci n'avaient pas été identifiés, ou n'avaient pas pu participer, lors de la réalisation des ateliers.

De nouveaux ateliers pourront être organisés avec les participants pour faire vivre le plan d'actions.

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une animation et une coordination de la part de la collectivité, à inscrire dans le temps. Cela peut éventuellement nécessiter la mise en place d'une instance spécifique (à l'image de l'instance de co-décision).

